

Infocertification Estrie

Juin 2008

Certification des
résidences pour
personnes âgées

La certification en Estrie

La certification des résidences pour personnes âgées, c'est avant tout un engagement marqué pour assurer des milieux de vie agréables, sécuritaires et adaptés aux besoins des quelque 5 000 personnes hébergées.

En date du 16 juin 2008, l'Estrie compte 129 résidences inscrites au *Registre des résidences pour personnes âgées*. Le dossier de la certification se présente comme suit :

- 39 propriétaires ont demandé la certification;
- 16 résidences ont été visitées par le CQA;
- 8 résidences sont certifiées.

Pour l'ensemble des régions du Québec, 46 % des propriétaires ont déposé leur demande de certification. En Estrie, il n'y a que 30 % de demandes reçues à l'Agence.



La mise à jour du Registre des résidences pour personnes âgées

Chaque année, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie a l'obligation de mettre à jour le *Registre des résidences pour personnes âgées*. Ce registre est accessible à tous via le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Saviez-vous que ...

La vérification des renseignements relatifs à une résidence est la première étape de la démarche de certification ?

Nous lançons donc un rappel aux propriétaires n'ayant pas encore répondu à notre demande.

Pour information : Annie Corriveau-Raymond, 819 829-3400, poste 42027.

Accompagnement personnalisé à la demande de certification

Depuis avril 2008, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie a conclu une entente avec les Services aux entreprises de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Cette entente existe dans le but d'offrir aux exploitants une rencontre individualisée de trois heures pour la préparation de leur demande de certification.

Quelque 42 exploitants ou responsables d'une résidence pour personnes âgées se sont prévalus de l'accompagnement offert. Devant la satisfaction d'un premier groupe de 20 propriétaires, l'Agence a prolongé l'accès à ce soutien jusqu'au 30 septembre prochain, ce service étant gratuit.

Pour se prévaloir de ce service, les personnes intéressées sont invitées à joindre France Massicotte- Dagenais au 819 829-3400, poste 42540.

Juin 2008



Critères importants de la certification

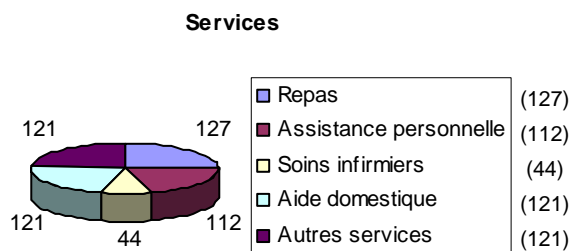
Certains éléments de la certification requièrent une collaboration importante entre les propriétaires de résidences et certains partenaires, notamment les CSSS, pour les personnes nécessitant des soins invasifs (art. 15) ou une administration de médicaments (art. 22). Il en va de même pour les services municipaux de protection contre les incendies concernant l'élaboration des plans de sécurité incendie (art. 19).

Même si la préparation à la demande de certification n'est pas complète, des démarches peuvent être entreprises rapidement avec ces partenaires afin de bien planifier le travail de chacun.

En effet, nous devons évaluer les impacts, pour les CSSS ou les CLSC, de l'application des articles 15 (soins invasifs) et 22 (administration de médicaments) du *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées*. C'est pourquoi nous sollicitons votre collaboration pour connaître le nombre de personnes qui, dans votre résidence, nécessitent de l'aide pour les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne ou l'administration de médicaments. Un petit questionnaire à remplir et une enveloppe affranchie accompagnent cette lettre. Nous vous demandons de nous transmettre la réponse d'ici le **4 juillet 2008**.

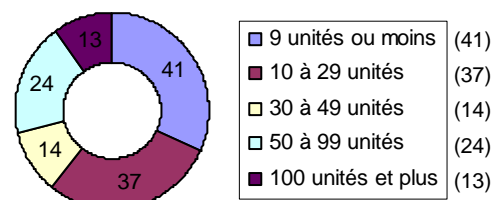
Portrait estrien des résidences pour personnes âgées

On retrouve dans notre région 129 résidences, comptant un total de 5552 unités locatives. Le taux d'inoccupation est de 6,7 %. Aussi, l'offre de services est la suivante :



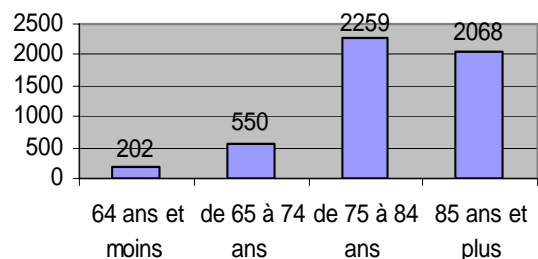
Voici la répartition de la taille des résidences :

Résidences



Enfin, les résidences de l'Estrie hébergent plus de 5000 personnes, dont les catégories d'âges sont les suivantes :

Personnes



Responsable : France Massicotte-Dagenais
819 829-3400, poste 42540
DGACRH - 16 juin 2008

Annie Corriveau-Raymond
819 829-3400, poste 42027
DGACRH - 16 juin 2008